



Réunion de quartier **secteur D** – Hameaux du BERTHIER, de VERCHERES et de LAVAL

Samedi 1^{er} juin 2024 – 10H30

Points abordés :

QUESTION	REPONSE
Il n'existe pas de panneaux annonçant les priorités à droite sur la RD 143 ?	Un panneau de pré-signalisation avec panneau annonçant « <i>Priorité à droite – 5 carrefours</i> ». Il n'y a pas de rappel sur chacune des intersections. La commission voiries étudiera la possibilité ou non de rajouter de la signalétique
Absence d'éclairage public vers le secteur du lavoir et le long de la RD 143 pour éclairer les traversées (passages piétons)	Demande à étudier avec le service éclairage public de la CAPI pour éclairer à minima l'intersection et la traversée vers le lavoir (compétence intercommunale).
Est-il possible de poser des panneaux pédagogiques dans la montée de Demptézieu pour sensibiliser les usagers ?	A étudier en commission voiries (diagnostics – actions complémentaires)
Sur la RD 143 un tampon assainissement ou de branchement d'alimentation en eau potable « claqué lors du passage des véhicules »	Le sujet pourra être traité en parallèle des travaux qui seront prochainement réalisés sur le croisement chemin du Berthier / route des Sétives et les travaux de sécurisation de l'accotement le long de la RD143. Prise en compte pour remédier le problème en même temps que le chantier (génie civil)
Possibilité de prévoir un ramassage des encombrants dans l'année ?	A étudier en commission environnement – développement durable. Action à bien encadrer pour ne pas venir remplacer les services déjà existants (déchetteries) et définir les modalités.
Devenir ancien terrain de boules ?	Ce site était autrefois utilisé par l'association « La Boule vigneronne » Après la crise liée à la pandémie COVID, mutualisation des adhérents avec d'autres associations locales – A voir en fonction du devenir de l'association.
Le trottoir en face de la caserne des pompiers pour l'accès au skate park est en mauvais état, peut-il être repris en « enrobé » ? (Actuellement en stabilisé)	S'agissant d'un trottoir en agglomération, les travaux éventuels sont de la compétence de l'intercommunalité. A voir avec CAPI pour prévoir la reprise. Etudes / Demande à faire en commission voiries.